

Leader

Retrouvez toutes les informations concernant " le séminaire Leader Guyane 2012" en cliquant [ici](#)

La Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale :

Au sein du Programme de Développement Rural de la Guyane 2007-2013, l'Axe IV LEADER constitue une approche singulière en gouvernance locale, et s'appuie sur le fonds européen agricole de développement de l'économie rurale (FEADER).

Le programme vise à financer, sur la base de stratégies locales de développement, les secteurs de l'économie rurale qui concourent à une priorité ciblée pour chaque territoire guyanais.

La démarche ascendante mobilise des partenariats entre acteurs publics et privés :

les Groupes d'action Locale (GAL).

Le lancement du programme s'est effectué Cayenne et à Sinnamary entre les 8 et 10 Décembre 2009.

Informations complémentaires :

Téléchargez le compte-rendu et les supports de la journée du 10/12:

- Compte-rendu de la journée
- Support 1 : Présentation du Circuit de Gestion Guyane
- Support 2: Règles de mise en oeuvre du programme
- Support 3 : Vers un premier projet de coopération inter-GALs

Découvrez les type de projet éligible dans chacun des GAL :

Depuis le mois de septembre 2009 date officielle du début du programme, quatre GAL sont constitués (cliquez sur le GAL qui vous intéresse) :

> Le GAL des SAVANES porté par le Parc Naturel Régional de la Guyane,
territoires du GAL : Communes de Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Saint-Elie ;

> Le GAL de l'EST porté par l'Association de Développement de l'Est Guyanais,
territoires du GAL : Communes de Roura, Régina, Saint-Georgesdel'Oyapock et Ouanary ;

> Le Gal du NORD-OUEST porté par la Communauté de Commune de l'Ouest,
territoires du GAL : Communes de Saint-Laurent du Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Apatou et Grand-Santi ;

> Le GAL du SUD porté par le Parc Amazonien de Guyane,
territoires du GAL : Communes de Maripa Soula, Camopi, Papaïchton et Saül ;

Plusieurs conventions multipartites ont été signées le 14 Septembre, et constituent les documents de référence pour chaque GAL.

> GAL des SAVANES

Priorité ciblée : Des aménagements, des animations et des services nouveaux pour un meilleur accueil sur le territoire des Savanes : vers une valorisation durable des ressources locales

Enveloppe financière du FEADER : 2 163 448 €

Contact de l'animatrice du GAL : c.jean-charles.pnrg@gmail.com

Cet e-mail est protégé contre les robots collecteurs de mails, votre navigateur doit accepter le Javascript pour le voir

Téléchargez:

- les types de projet éligible pour le GAL des Savanes
- le mode de fonctionnement du GAL
- la convention " GAL des SAVANES " (extraits)

> GAL de l'EST

Priorité ciblée : Renforcer l'identité et l'attractivité de l'est Guyane en fédérant les hommes autour de la valorisation des ressources naturelles et culturelles du territoire

Enveloppe financière du FEADER : 1 952 408 €

Contact de l'animatrice du GAL : c.delgrange.adeq@gmail.com

Cet e-mail est protégé contre les robots collecteurs de mails, votre navigateur doit accepter le Javascript pour le voir

Lien utile: site internet de l'Association de Développement de l'Est Guyanais (A.D.E.G) qui a été créée en 2008 pour la revitalisation économique, sociale et culturelle des communes de l'Est dans le cadre du programme Leader

Téléchargez:

- les types de projet éligible pour le GAL de l'Est
- le mode de fonctionnement du GAL
- la convention " GAL de l'Est " (extraits)

> GAL du NORD-OUEST

Priorité ciblée : Pour des activités durables et des filières structurées valorisant les savoirs locaux

Enveloppe financière du FEADER : 2 580 080 €

Contact de l'animateur du GAL : s.assemat@netcourrier.fr

Cet e-mail est protégé contre les robots collecteurs de mails, votre navigateur doit accepter le Javascript pour le voir

Téléchargez:

- les types de projet éligible pour le GAL du Nord-Ouest
- le mode de fonctionnement du GAL
- la convention "GAL du Nord- Ouest " (extraits)

> GAL du SUD

Priorité ciblée : Créer un véritable tissu économique en valorisant les ressources locales dans le respect des modes de vie

Enveloppe financière du FEADER : 1 652 409 €

Contact de l'animatrice du GAL : charlotte.loussouarn@parc-national.guyane.fr

Lien utile: découvrez le site développé par l'animatrice du GAL

Téléchargez:

- les types de projet éligible pour le GAL du Sud
- le mode de fonctionnement du GAL
- la convention " GAL du Sud " (extraits)

Informations complémentaires :

Téléchargez la liste des contacts utiles de l'ensemble des GAL

Découvrez la date des prochains Comités de programmation GAL qui déterminent quelles demandes de subvention sont retenues.

Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à contacter le Service Europe Programmation de la Direction de l'Agriculture : Matthieu DESCOMBES matthieu.descombes@agriculture.gouv.fr